

# ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC D'ACTIVITÉS DERNIÈRE TRANCHE DE L'OCÉANE À VERRIÈRES-EN-ANJOU

## OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

septembre 2023

### LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

Identifier les leviers de sobriété foncière et de renaturation

S'approprier et traduire les objectifs

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Avoir réduit la consommation des espaces de 50 %

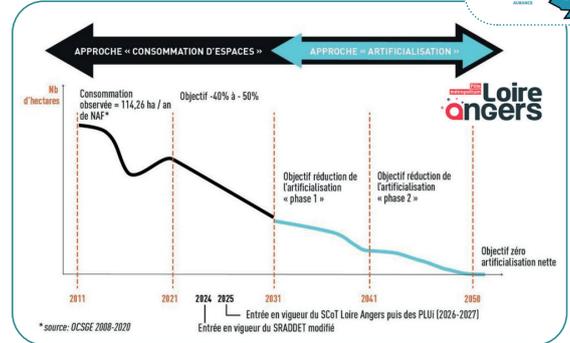
OBJECTIF



ZAN : zéro artificialisation nette  
SRU : solidarité renouvellement urbain  
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
SCoT : schéma de cohérence territoriale  
PLU/PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

Carte du territoire support du Schéma de Cohérence Territoriale "Pôle Métropolitain Loire Angers" (mars 2018)

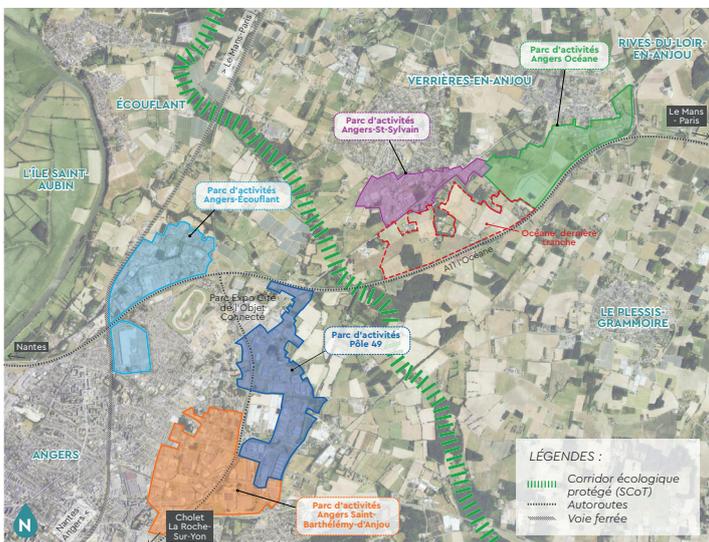
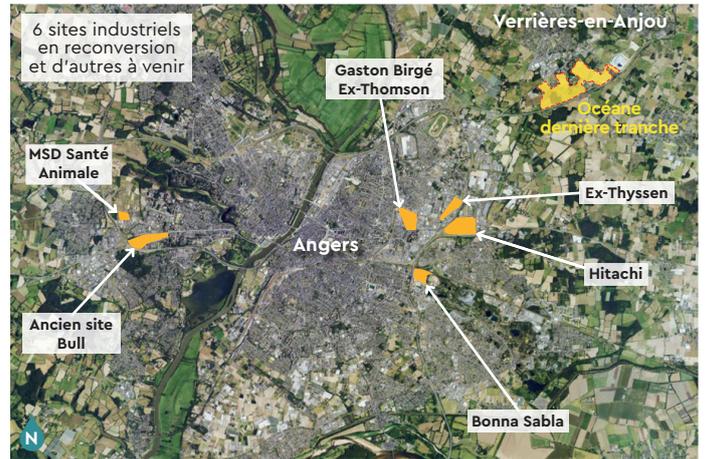
- Usage de la surface d'Angers Loire Métropole (67 000 ha)
  - > 42 000 ha d'espaces agricoles
  - > 12 000 ha de zones urbaines
  - > 11 000 ha d'espaces naturels
  - > 2 000 ha de zones industrielles



Graphique extrait de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale "Pôle Métropolitain Loire Angers"

## Synthèse :

- Besoin de réindustrialisation de l'agglomération angevine (ALM) afin de :
  - Limiter la dépendance aux pays producteurs
  - Réduire la distance des chaînes d'approvisionnement
  - Réduire ainsi les émissions de CO2
  - Offrir des conditions d'évolution aux entreprises locales
  - Pérenniser et créer des emplois
- Peu de foncier à destination des activités sur Angers Loire Métropole
  - 20 ha disponible, soit environ 2 ans de commercialisation



## Synthèse :

- Nouvelle méthode de sélection des entreprises
  - Grille d'analyse des projets approuvée par ALM en 2023 permettant d'évaluer la pertinence d'installation d'une entreprise en fonction des retombées économiques locales et des impacts environnementaux
- Nouvelle méthode de commercialisation
  - Baux emphytéotiques permettant de garder la maîtrise foncière tout en consolidant la qualité des projets
- Mutualisation des usages
  - Mutualisation des stationnements véhicules légers (VL) et attentes poids lourds (PL), services, énergies ...
  - Synergie au sein du parc et avec les parcs d'activités environnants
- Nouvelles solutions de mobilités
  - Amélioration des solutions de desserte alternatives à la voiture : mobilités douces, desserte de transport en commun, covoiturage ...
  - Aménagement d'une piste cyclable en site propre entre Angers (7 sonnettes) et le secteur de projet à horizon 2027
- Approfondissement de la prise en compte de la transition écologique
  - Espaces naturels/paysagers : préservation de tous les enjeux environnementaux forts à modérés
  - Prescriptions pour les aménagements publics : matériaux bas-carbone, perméabilité, noues, éclairage respectueux et économe ...
  - Prescriptions pour les entreprises : maintien des zones humides, gestion des eaux pluviales à la parcelle, perméabilité des sols, espaces paysagers, densification, nouvelles formes architecturales, solutions évolutives et mutables des bâtiments, éclairage respectueux et économe, approche éco-construction et recours aux matériaux biosourcés, charte architecturale et paysagère ...